

L'économie verte entre le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises : Clarification des concepts Revue de littérature

The Green Economy between Sustainable Development and Corporate Social Responsibility: Clarification of Concepts Literature review

KOBI Hajar

Doctorante

FSJES-Souissi

Université Mohamed V

Laboratoire de recherche en management des organisations, droit des affaires et
développement durable

Maroc

hajarkobi@gmail.com

OUKASSI Mostafa

Enseignant chercheur

FSJES Souissi

Université Mohamed V

Laboratoire de recherche en management des organisations, droit des affaires et
développement durable

Maroc

oukassi2103@gmail.com

Date de soumission : 21/08/2020

Date d'acceptation : 30/09/2020

Pour citer cet article :

KOBI H. & OUKASSI M. (2020) « L'économie verte entre le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises : Clarification des concepts Revue de littérature », Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit « Volume 4 : numéro 3 », pp : 404-425.

Résumé :

Actuellement, les crises économique, financière, sociale et environnementale que connaît le monde ont révélé la fragilité du modèle de développement actuel qui est basé sur l'économie brune, cette dernière qui avait des effets notoires à savoir la pollution, le gaspillage, l'épuisement des ressources non renouvelables et la destruction de l'environnement, raison pour laquelle une transition vers un nouveau mode économique dans une perspective écologique demeure indispensable avec la naissance de plusieurs concepts similaires qui le reflètent parmi eux : l'économie verte, le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises.

Cet article a été conçu pour donner une clarification théorique de l'économie verte afin d'éviter toute nuance avec les autres notions connexes principalement le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises., tout en mettant l'accent sur les approches théoriques de chaque notion en premier lieu, et déterminer le lien entre ces concepts en deuxième lieu, et ce à travers une revue de littérature.

Mots clés : Economie verte ; Environnement ; Responsabilité sociale des entreprises ; Développement durable ; Croissance économique.

Abstract :

Currently, the economic, financial, social and environmental crises that the world is experiencing have revealed the fragility of the current development model, which is based on the brown economy, the latter having notorious effects such as pollution, waste, depletion of non-renewable resources and destruction of the environment, which is why a transition to a new economic mode from an ecological perspective remains essential with the birth of several similar concepts that reflect it among them: the green economy, sustainable development and corporate social responsibility.

This paper has been designed to provide a theoretical clarification of the green economy in order to avoid any nuance with the other related concepts mainly sustainable development and corporate social responsibility, while focusing on the theoretical approaches of each notion first, and to determine the link between these concepts second, through a review of the literature.

Keywords : Green Economy ; Environment ; Corporate Social Responsibility ; Sustainable Development Economic growth .

Introduction

La question environnementale traverse de nombreux champs des sciences économiques, des courants les plus classiques à ceux, récents, qui prônent une approche plus interdisciplinaire.

Dès le 20^{ème} siècle, la science économique moderne commence à intégrer les enjeux liés à l'environnement dans ses modèles : Pigou.A C (1920), Coase. R H (1960) à travers la définition des concepts d'externalité, de biens publics, de droits à polluer¹, ont notamment proposé différents instruments pour pallier les défaillances des marchés.

Certains travaux économiques sur l'environnement se construisent en interaction avec des recherches d'autres disciplines des sciences environnementales. Ainsi, à la suite des travaux du biologiste Garrett Hardin (The Tragedy of the Commons, 1968) qui montrait comment l'accès libre à une ressource limitée et très demandée mène inévitablement à sa surexploitation et finalement à sa disparition, Elinor Ostrom s'est attachée à montrer comment les collectivités ont pu s'organiser pour gérer des écosystèmes de manière économiquement optimale sans conduire à leur effondrement.

De la même manière, en 1972, le rapport du Club de Rome, « The Limits to growth », a stimulé de nombreux travaux économiques. Les auteurs y remettent en question le modèle d'une croissance qui accélère l'épuisement des ressources naturelles. Le premier choc pétrolier (1971-1978) appuie cette thèse et participe à une prise de conscience collective de notre dépendance aux ressources naturelles. A la suite de ce rapport, des travaux d'économistes hétérodoxes émergent pour tenter de développer une théorie économique.

Ainsi, l'économie verte s'est récemment imposée à Rio lors de la conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) tenue en juin 2012 (Nations Unies, 2012).

L'absence de viabilité écologique et sociale des configurations de développement économique antérieures nécessite de ne plus prendre isolément les problèmes économiques et environnementaux, mais de les insérer dans une stratégie intégrée conjuguant avec efficacité, les aspects, aussi bien économiques, sociaux, qu'environnementaux. L'adoption d'une telle stratégie peut conduire à assurer une dynamique de transformation des procédés de production et des comportements de consommations facilitant l'adoption de l'option de l'économie verte comme alternative de durabilité du modèle de développement

¹ Un exemple d'outil pour la mise en œuvre du principe de pollueur-payeur. L'exemple le plus connu en Europe est le marché EU ETS (European Union Emissions Trading Scheme) auquel sont soumis l'ensemble des acteurs économiques émettant de grandes quantités de CO₂. Les droits à polluer s'échangent dans un marché, permettant ainsi de réduire la pollution tout en minimisant les coûts de cette réduction. Ces mécanismes de marchés environnementaux reposent sur le travail de l'économiste Ronald Coase (1960).

De la sorte, cet article a pour objectif de clarifier la notion de l'économie verte afin d'éviter la confusion avec les notions voisines tels que le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises ce qui va permettre de bien cadrer la relation entre ces concepts. La spécification des questions de recherche est la partie la plus importante de toute revue de littérature. Suite à l'objectif principal de notre travail de recherche, la problématique principale peut être formulée de la façon suivante :

Quelle position occupe l'économie verte entre le DD et la RSE ?

Cet article est organisé en deux sections phares : Dans la première nous discuterons les approches théoriques du développement durable notamment la soutenabilité forte et faible ainsi que la relation qui lie ce modèle économique avec l'économie verte. Quant à la deuxième section, nous présenterons les théories sous-jacentes de la littérature traitant la thématique de la responsabilité sociale des entreprises, et enfin nous allons essayer de récapituler les idées maîtresses afin de bien éclairer la différence entre ces concepts.

1. L'économie verte : Voie pour atteindre le développement durable

1.1. Les approches du développement durable :

Le terme de développement durable est apparu pour la première fois dans les années 1980, avant d'être popularisé par le rapport Brundtland et la conférence de Rio en 1992. C'est une traduction de l'anglais « sustainable development » que certains jugent impropre parce que le terme « sustainable » (soutenable) renvoie à l'idée de quelque chose qui se « maintient », à la capacité d'un phénomène à s'auto-entretenir, à résister aux chocs et aléas qui le menacent.

Il y a des dizaines de définitions du développement durable dont la plus citée est celle du rapport Brundtland intitulé notre avenir à tous, qui stipule que:

«Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs»

(Sustainable development is development that meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs)

Les spécialistes du développement durable peuvent se diviser en deux grands groupes essentiellement départagés par leurs convictions fondamentales quant aux promesses de la technologie et le degré de substituabilité entre les différents types d'actifs retenus dans la perspective du développement durable.

1.1.1. La soutenabilité faible et la soutenabilité forte

La soutenabilité faible et la soutenabilité forte (Zaccai.E, 2002, Neumayer.E, 2003) sont les termes les plus employés pour distinguer ces deux grandes familles d'approche du

développement durable. En 1997, le débat entre théoriciens des deux bords n'était pas résolu (Daly, 1997, Solow&Stiglitz, 1997). Pour les tenants de la soutenabilité faible, il n'y a pas de limite au développement car tous les biens et capitaux trouvent tôt ou tard des substituts.

Pour les tenants de la soutenabilité forte, le développement est limité car certaines ressources naturelles n'ont pas de substitut. Dans la mesure où ce débat reste, selon nous, très implicite chez les praticiens du développement durable et de ses indicateurs, il est important d'en analyser la portée. Nous structurerons notre récit en abordant successivement le point de vue de la soutenabilité faible et de la soutenabilité forte comme l'indique le tableau suivant :

Tableau N°1: Quelques concepts de base de la soutenabilité faible et de la soutenabilité forte

	Soutenabilité faible	Soutenabilité forte
Objet	"Marché parfait"	Economie totale
Concept	Substituabilité parfaite	Substituabilité partielle
	Réversibilité des phénomènes	Irréversibilité de certains phénomènes naturels
	Rareté relative	Rareté absolue
	Homogénéité ("homme moyen")	Diversité (de rationalités, d'espèces, de contextes, de relations)
	Milieu homogène, sans frontières, sans friction, ajustements instantanés	Milieu visqueux, frontières, limites
Unité	Unité unique (le plus souvent monétaire)	Unités ad hoc (physiques, monétaires, quantitatives, qualitatives)

Source : Blanchet D., J. Le Cacheux et V. Marcus, 2009

La théorie néoclassique ne traite que du "marché parfait" défini par ses fondateurs comme un marché fictif répondant à une série de conditions très restrictives. La soutenabilité forte s'applique par contre à l'économie totale, une imbrication de systèmes économiques différents. Elle comporte l'ensemble de ce qui fonde l'économie des flux de biens et services, en particulier les flux naturels mêmes s'ils interviennent "gratuitement" dans l'économie et ne font pas l'objet d'un marché.

La substituabilité parfaite permet à la soutenabilité faible d'intégrer tous les phénomènes en une seule unité, là où la soutenabilité forte reconnaît que cette substituabilité ne peut être que partielle, incomplète (Ayres.R U, 2007).

Pour la soutenabilité faible, un bien ne peut être rare que par rapport à un autre (la rareté relative s'exprimera par des variations de prix) et les évolutions sont en tout point réversibles, ce qui permet de construire des modèles prévisionnels en se basant sur les observations passées. Pour la soutenabilité forte, il existe une limite naturelle qu'elle soit sous forme de l'irréversibilité de certaines évolutions naturelles (lois thermodynamiques) ou de rareté absolue (Barnett H J et Morse.C, 1963, Underwood D A et King P G, 1989). Des exemples de phénomènes irréversibles sont la mort d'espèces et la contamination radioactive.

Là où la soutenabilité faible ne traite que de phénomènes homogènes (homme moyen, rationalité parfaite, "prix du marché", revenu moyen etc.), la soutenabilité forte reconnaît la diversité (de rationalités, d'espèces, de contextes, de relations) (Boudon.R, 2002, Gudeman.S, 2008, Rainey et al., 2000). Par exemple, une toxicité dépendra plus des individus et des concentrations maximales que des concentrations moyennes.

La rationalité utilitariste (rechercher son intérêt égoïste bien compris) n'est qu'une forme de rationalité parmi d'autres.

Il en va de même pour la "fluidité parfaite" des échanges, condition du marché parfait. L'hypothèse de la soutenabilité forte est qu'il existe à la fois des zones "fluides" où les échanges sont relativement instantanés et des "barrières" et autres freins qui limitent, retardent ou empêchent les échanges.

Le choix des unités en soutenabilité forte est varié et adapté aux problématiques. L'absence de substituabilité empêche de "sommer des pommes et des poires" sous une même unité monétaire censée concentrer toute l'information, comme en soutenabilité faible.

Si aucun principe n'interdit de reconnaître l'institution du marché à côté d'autres institutions (Postel.N, 2007) et d'appliquer certaines de ses règles dans un contexte approprié, le cadre très restrictif de fonctionnement de la théorie néoclassique lui interdit d'agir sur ses "externalités" sans mettre à mal sa cohérence interne. Tous les pionniers de la théorie, de Pareto à Arrow, insistent sur les limites de fonctionnement des modèles "abstraits" présentés (voir par exemple. Arrow. K J et Debreu.G, 1954, Pareto.V, 1906).

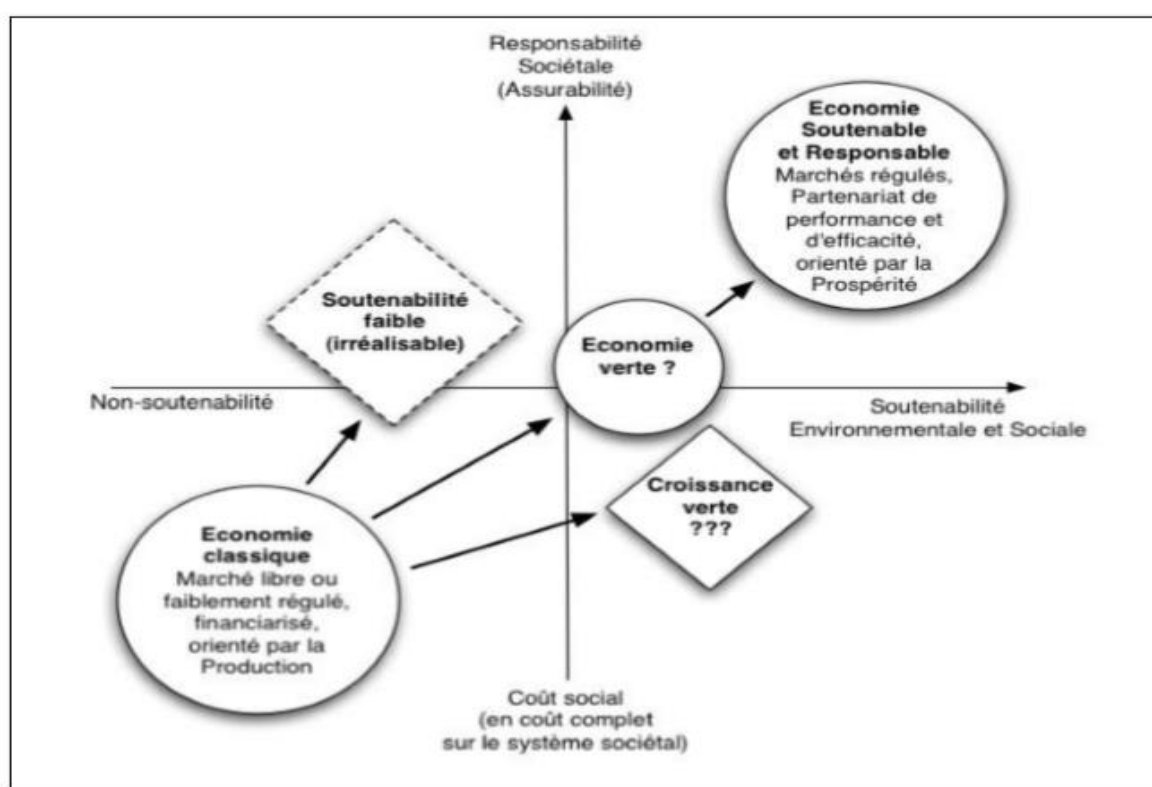
Ceux qui essaient "d'internaliser" des facteurs externes, comme donner une valeur à la vie humaine (Dreze.J, 1999), aux services environnementaux (Costanza R et al., 1997) ou au "capital total" peuvent être aisément critiqués pour le caractère arbitraire de leurs hypothèses.

1.1.2. La soutenabilité et la responsabilité du DD :

Le développement durable défini par ses trois piliers n'est pas opérationnel car la dimension économique est l'objet de l'action, il ne peut donc pas être un pilier. Les deux autres piliers (environnement ou écologie et social) sont à redéfinir selon le modèle que l'on se fait de l'économie, de ses moyens et surtout de son sens pour le développement humain et la prospérité.

L'économie doit devenir propre, respecter les règles écologiques de la Biosphère et doit se mettre dans l'axe de ce qui est important pour les humains sur le long terme (anthropologie, biologie évolutive et probablement spiritualité/philosophie). La figure suivante indique l'interactivité entre les notions de la soutenabilité et de la responsabilité :

Figure N° 1: Les notions de soutenabilité et de responsabilité



Source : Sylvestre Voisin-ARCANSYS,2012)

Ce graphique évoque tout d'abord que les notions de soutenabilité et de responsabilité ne sont pas synonymes ; ni d'ailleurs au même niveau logique dans une analyse politique du développement durable.

La soutenabilité (environnementale et sociale) est une notion qui s'étaye par une boucle d'apprentissage et des évaluations «ex-anté» qui font le bilan scientifique des effets de l'économie en observant le passé. C'est du solide en général car on raisonne sur des données

factuelles et un constat des faits. Ceci afin d'organiser un système de vie et de sélectionner les technologies utiles.

La responsabilité est une affaire d'évaluations «ex-post » ou qui engagent sur l'avenir déduit du passé proche (prospective). On se projette et on promet d'être responsable, on prend des options et des règles prudentielles, en intégrant l'expérience à une autre échelle de valeur et d'appréciation que la soutenabilité.

La soutenabilité couvre les logiques de moyens et la responsabilité les logiques de finalités et d'utilité sociale.

Le processus de pensée et de projet n'est pas le même selon les axes qui sont complémentaires.

Le développement durable est une affaire de transition entre le non soutenable-non responsable et le soutenable-responsable, selon des trajectoires libres plus ou moins satisfaisantes selon les cas, les secteurs ou la géographie....

D'ailleurs, résoudre des questions de soutenabilité engage une approche plutôt écotechnique quand la responsabilité engage la question des risques et de l'équité, de l'action collective...etc...

1.2. Le développement durable et l'économie verte

La réalisation du développement durable "ne sera possible que si les piliers environnementaux et sociaux (...) sont traités sur un pied d'égalité avec le pilier économique." (Directeur du PNUE, 2011). L'urgence serait donc de mieux traiter les questions économiques liées au développement durable. Et donc tout l'enjeu de l'économie verte consisterait donc à "assurer la compatibilité entre durabilités économique et environnementale." (The World Bank, 2012). Ce type d'économie possédant les caractéristiques suivantes: de faibles émissions de CO₂, une gestion durable des ressources, et qui est socialement inclusive». (PNUE, 2011)

Dans le cadre des travaux qui ont mené à Rio+20, un large consensus s'est établi autour de l'idée que l'économie verte est un moyen d'atteindre le développement durable. La logique qui sous-tend cette idée est que parmi l'ensemble des problèmes à résoudre pour atteindre un développement durable, les gouvernements décident de canaliser les ressources vers ce qui doit être solutionné d'urgence², comme la réduction des émissions de GES, la protection et la

² À titre d'illustration, il y a urgence de réduire les émissions de GES pour ne pas dépasser une augmentation de 2°C des températures globales, notamment en raison des impacts appréhendés des changements climatiques dont en voici quelques exemples : manques d'eau, chute de la production agricole, impacts de l'augmentation du niveau de la mer sur les régions côtières et les îles, inondations, sécheresses, augmentation

restauration de la biodiversité, la qualité de l'eau, la gestion des matières résiduelles, etc. Les gouvernements choisissent aussi de donner une direction claire à l'économie et une impulsion à tout ce qui peut contribuer à protéger et à améliorer la qualité de l'environnement, tout en profitant des opportunités d'affaires et de création d'emploi associées à l'économie verte.

Pour le PNUE, le concept d'économie verte ne remplace pas le développement durable, néanmoins il est de plus en plus largement reconnu que la réalisation du développement durable dépend presque entièrement d'une bonne approche économique. Des décennies de création de nouvelles richesses avec le modèle de l'«économie brune» n'ont pas vraiment réussi à mettre fin à la marginalisation sociale et à l'épuisement des ressources et nous sommes encore très loin d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD)³. Le développement durable demeure un but vital à long terme, mais pour l'atteindre un verdissement de l'économie est nécessaire.

Ainsi, dès sa naissance, la notion d'économie verte fut associée au souci de sortie de crise. Mais non sans visions très contrastées. Qu'elle soit perçue comme un relais de croissance propice à la création d'emplois et à la lutte contre la désindustrialisation grâce à une nouvelle génération de filières propres mais concurrentielles, ou comme une opportunité pour un renouvellement technologique accompagnant un effort de sobriété, ou encore comme porteuse d'une redéfinition plus en profondeur de notre modèle de développement, l'économie verte peut recouvrir des stratégies différentes voire contradictoires de la part des différents acteurs.

Au-delà de la tautologie, le problème de fond est bien identifié : l'économie verte prétend englober l'ensemble d'une transition vers le développement durable, mais en même temps elle n'en est qu'une partie, et comme il faut bien se référer à un volet « social » bien mal en point, l'éradication de la pauvreté est invoquée de façon quasi liturgique. Cela n'a pas échappé à l'OIT qui, le 31 mai 2012, à la veille du Sommet écrit :

« Il nous faut d'urgence adopter une approche du développement durable qui place les gens, la planète et la justice au cœur du processus politique. C'est tout à fait possible, mais l'économie verte n'est pas, par nature, ni inclusive ni durable d'un point de vue social. Pour

de la morbidité et de la mortalité, perte de biodiversité, diminution de la production forestière, sécheresse et feux de forêts, sévérité et fréquence des tempêtes, fontes des glaciers et de la couverture de neige, vagues de chaleur, pertes économiques diverses (ex. : hydroélectricité), perte de biodiversité, changement dans les précipitations, etc. (GIEC, 2007).

³ Sont huit objectifs adoptés en 2000 à New York (États-Unis) avec la Déclaration du millénaire de l'Organisation des Nations unies par 193 États membres de l'ONU, et au moins 23 organisations internationales, qui sont convenus de les atteindre pour 2015. Ces objectifs recouvrent de grands enjeux humanitaires : la réduction de l'extrême pauvreté et de la mortalité infantile, la lutte contre plusieurs épidémies dont le SIDA, l'accès à l'éducation, l'égalité des sexes, et l'application du développement durable.

tirer le meilleur parti des opportunités et parvenir à une juste transition qui maîtrise les risques, des politiques sociales et de marché du travail doivent compléter les politiques économiques et environnementales » (PNUE,2011).

Le concept de «l'économie verte» ne se substitue pas à celui du «développement durable», ce dernier est beaucoup plus large, constituant un modèle de développement mondial. Chaque jour, il y a plus de preuves pour dire que le développement durable n'est pas possible sans une économie compatible. Pour cela, l'économie verte doit être considérée comme un outil de développement durable et non pas comme un rival de ce dernier autrement dit : aucune transition vers le DD n'est possible sans l'adoption d'une économie verte qui respecte l'environnement.

Le développement durable nécessite la promotion et le renforcement de trois piliers interdépendants et complémentaires : la protection de l'environnement, le développement social et le développement économique. Dans une économie verte, l'environnement favorise la croissance économique et le bien-être humain. En tant que telle, l'économie verte peut être considérée comme une approche orientée vers l'action pour atteindre les objectifs du développement durable.

2. La RSE : un pilier de développement de l'économie verte

2.1. Les approches de la RSE

La responsabilité sociétale des entreprises puise ses racines dans de multiples initiatives concrètes prises par les entreprises qui ont ensuite trouvé un écho dans de nombreuses écoles de pensée (Garriga E & Melé D, 2004) .

L'économiste américain Howard Bowen marque l'ère moderne de la RSE. Après son fameux ouvrage intitulé 'Social Responsibilities of the Businessman' plusieurs auteurs et organismes ont tenté de donner une définition pour cette notion de la RSE, mais sans réel consensus.

Bowen H.R a défini la RSE ainsi :

« Le terme de Responsabilités Sociales des hommes d'affaires sera utilisé fréquemment. Il renvoie aux obligations des hommes d'affaires de suivre les politiques, de prendre les décisions, ou de suivre les orientations qui sont désirables en termes d'objectifs et de valeurs pour notre société. Cette définition n'implique pas que les hommes d'affaires, en tant que membres de la Société, ne disposent pas d'un droit à critiquer les valeurs acceptées au sein de la Société et à contribuer à leurs améliorations. En effet, au vu de leur grands pouvoir et influence, il peut sembler indispensable qu'ils prennent part à ce débat. Cependant, nous faisons l'hypothèse qu'en tant que subordonnés à la société, ils ne doivent pas mépriser les

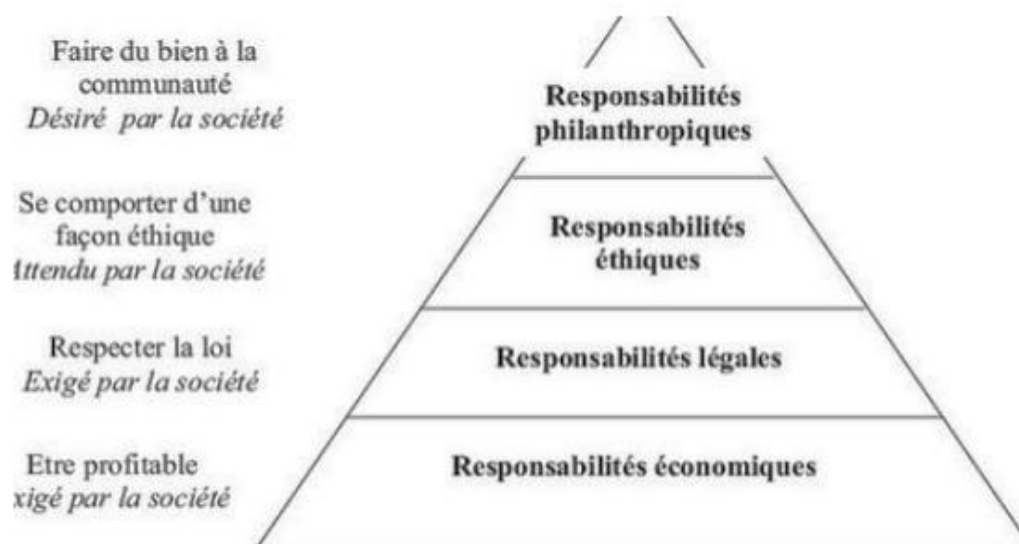
valeurs socialement acceptées ou placer leurs propres valeurs au dessus de celles de la Société. Des synonymes de la responsabilité sociale sont « la responsabilité publique », les « obligations sociales », ou la « morale d'entreprise ».

Le terme doctrine de la responsabilité sociale renvoie à l'idée, désormais largement exprimée, selon laquelle la prise en compte volontaire d'une responsabilité sociale de l'homme d'affaires est, ou pourrait être, un moyen opérationnel pour résoudre des problèmes économiques et atteindre plus globalement les objectifs économiques que nous poursuivons » (Bowen, 1953)

Il montre ainsi que dans le cadre de la RSE, le manager doit respecter les valeurs et les mœurs de la société dans l'exercice de son activité. Cet ouvrage est considéré comme le premier à traiter la RSE dans les milieux académiques.

En 1979, Carroll A.B présente son modèle de RSE sous la forme d'une pyramide (voir figure 1), et suggère que, bien que les composantes ne soient pas mutuellement exclusives, un gestionnaire devrait voir que différents types d'obligations sont en tension constante les uns avec les autres. Carroll a suggéré un modèle qui contient les quatre catégories suivantes de responsabilité d'entreprise en ordre décroissant d'importance : économique – être rentable, juridique – obéir à la loi, éthique – faire ce qui est juste et équitable et éviter les préjudices, discret/philanthropique – être une bonne entreprise citoyenne.

Figure 2: Pyramide de la RSE



Source : Caroll (1979)

Ce schéma au-dessus présente la pyramide de la RSE selon le modèle de Caroll (inspirée du modèle de la hiérarchie des besoins de Maslow), au cœur de laquelle se trouvent les

responsabilités économiques. C'est le principe le plus important, car il englobe d'autres types de responsabilité sociale. Seule une entreprise qui fait des profits peut fonctionner à des niveaux de responsabilité plus élevés. Le rôle principal des entreprises est d'apporter des bénéfices et, dans le processus d'atteindre cet objectif, ils visent à assurer le bien-être du public, en employant des personnes dans des postes appropriés, fournir les biens et les services nécessaires au développement socioéconomique. (Golli A, YAHIAOUI D, 2009)

Les tâches des entreprises sont de maximiser les profits, de minimiser les coûts, de prendre de bonnes décisions stratégiques, de viser l'efficacité et d'atteindre le développement durable. De plus, le niveau de responsabilité est exigé par la société. Ce n'est que sur cette base qu'il est possible de construire une autre responsabilité d'entreprise envers la société et de satisfaire aux exigences de l'économie sociale. Le niveau suivant est les responsabilités légales, ce qui signifie que l'entreprise se conforme à la loi. Une entreprise à la recherche de bénéfices s'engage à agir dans les limites de la loi. L'entreprise doit se conformer à toutes les réglementations, en particulier dans le domaine de la protection de l'environnement et des droits des consommateurs, ainsi qu'au droit du travail; elle doit aussi prévenir la corruption (financière et morale). (Idem)

L'entreprise est tenue de suivre les règles du jeu qui déterminent ses activités en économie de marché. Le niveau des obligations légales est également imposé par la société.

Le troisième niveau de la pyramide décrit les responsabilités éthiques comme un moyen d'éviter les comportements indésirables et comme le minimum des actions requises par la loi. De plus, à ce niveau, les mesures requises sont conformes aux coutumes sociales et aux règles de conduite morale attendues. Étant donné que les organismes législatifs ne sont pas en mesure de prévoir toutes les circonstances possibles et de s'y adapter, nous devrions être guidés par leur éthique commerciale. Il indique la nécessité d'agir de manière juste, équitable et éthique même si le domaine donné n'est pas réglementé par la loi. Ce niveau de responsabilité est également attendu par la société. Elle adopte une procédure qui met en œuvre les besoins sociaux dans le respect des normes et des politiques sociales reconnues et, bien sûr, elle ne nuit pas au public. (Kachniewska M, 2008).

Au sommet de la pyramide, il y a la responsabilité philanthropique, ce qui signifie que l'entreprise soutient la société et s'engage à résoudre ses problèmes. Elle doit être comprise comme, par exemple, le souci d'améliorer la qualité de la vie sociale, d'encourager la participation des employés à des activités bénévoles et caritatives, de solliciter le soutien des secteurs des arts et de l'éducation et de s'impliquer dans la vie de la communauté

locale. Ce niveau de responsabilité est souhaitable, et il inclut les entreprises au-delà du cadre accepté de la procédure, mais il vise toujours à répondre aux attentes de la société (Idem).

Seul le plus haut niveau est essentiel dans les économies modernes et cela signifie promouvoir la philanthropie combinée à être un bon citoyen d'entreprise, selon les exigences de l'économie de bien-être. L'entreprise ne considère ses environnements proximaux et distaux que pour réunir les ressources nécessaires et maximiser les profits. L'environnement est le lieu à partir duquel l'entreprise crée son avenir et se sent responsable. Donc, les entreprises prennent soin de l'environnement même au détriment de leurs profits. La nature de l'activité de certaines entreprises repose sur la protection des actifs naturels qu'elles utilisent dans leur activité quotidienne (Sulich A et Zema T, 2017).

Ensuite, leur politique RSE est étroitement liée à la stratégie et aux relations avec/au sein de la société locale. La situation financière de ces entreprises est également liée au bien-être de leurs clients et à leurs possibilités d'achat qui reflètent leur bien-être (Michalski J, Rutkowska-Podolowska et Sulich A, 2018).

Une définition de dictionnaire de l'économie du bien-être indique qu'il s'agit « d'une branche de l'économie qui traite du bien-être humain, de la définition de la richesse et de l'établissement de guides de politique sociale visant à maximiser l'ensemble des services publics individuels »⁴. Par conséquent, certaines entreprises peuvent offrir des avantages supplémentaires à leurs employés et à leur famille dans le cadre de leur salaire ou d'autres formes de rémunération.

Le modèle de RSE de Carroll est lié à l'idée de relations durables avec le personnel et son environnement social et à la protection de l'environnement naturel. Cependant, certaines moyennes et grandes entreprises utilisent le concept de RSE comme un instrument pour obtenir de meilleures performances dans l'environnement environnant et pour améliorer la situation financière (Demków K et Sulich A, 2017). L'économie sociale est une façon de déterminer l'activité économique qui combine des objectifs sociaux et économiques. L'économie sociale attire l'attention sur une organisation qui sert les gens et qui ne travaille pas contre eux. Elle accorde la priorité à la primauté de l'éthique dans la gestion – par exemple, les principes moraux sont subordonnés aux valeurs morales.

⁴ Dictionary by Merriam-Webster

Sur la base de ces différentes définitions, nous remarquons que la définition de la RSE a intégré d'autres dimensions. La plus saillante est celle du volontariat. La RSE est une obligation envers la société dont la poursuite est volontaire. Etre socialement responsable, ne veut pas dire que le social l'emporte sur l'économique, mais une coexistence et une cohérence entre les deux.

La RSE est un concept dont le point de départ est une vision élargie de l'entreprise et de ses responsabilités, non seulement auprès de ses actionnaires et de ses clients, mais aussi de l'ensemble des parties prenantes (salariés, fournisseurs, société au sens large). À la performance économique se rajouterait une volonté de prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux de l'activité de l'entreprise et de les intégrer à ses stratégies commerciales.

2.2. Les principales théories de la RSE

Les approches de la RSE que nous allons présenter ici sont inspirées des travaux de Garriga E et Melé D (2004), qui ont mené une analyse synthétique sur les différentes théories et approches sous-jacentes de la RSE. Ces auteurs ont avancé quatre familles de théories : les théories instrumentales, les théories politiques, les théories intégratives et les théories éthiques.

2.2.1 Les théories instrumentales

Ces théories considèrent l'entreprise comme un instrument de création de richesse et cela constitue son unique responsabilité. Dans ce cadre, l'aspect économique de l'interaction entreprise-société l'emporte sur les autres aspects. Le grand précepte de cette vision est David Friedman, pour qui la seule responsabilité de l'entreprise est la réalisation de profits (Friedman D, 1985). Toutefois, l'investissement social n'est pas tout à fait éliminé. En effet, si l'investissement social satisfait des parties prenantes autres que les actionnaires et maximise la richesse de l'entreprise, dans ce cas, il est acceptable de le réaliser. Les théories instrumentales incluent trois groupes de théories qui se distinguent par l'objectif poursuivi :

- La maximisation de la valeur pour les actionnaires : Les teneurs de cette perspective avancent qu'un projet social ou caritatif maximisant la valeur pour les actionnaires serait acceptable (McWilliams A et Siegel D, 2001) ; l'objectif suprême étant la maximisation de la valeur pour les actionnaires.
- La recherche d'un avantage compétitif dont le but est de chercher la meilleure allocation des ressources pour réaliser des projets sociaux permettant de réaliser un avantage concurrentiel.

- Marketing social : Le marketing social est utilisé à des fins de différenciation du produit par la création d'attributs socialement responsables. Il a pour but d'augmenter les ventes de l'entreprise ou sa clientèle en construisant la marque à travers un positionnement d'une dimension éthique ou socialement responsable (Murray K et Montanari J, 1986).

La RSE est considérée alors comme un instrument de maximisation de valeur et de création d'avantages compétitifs par la différenciation de produits, l'image de marque et les projets philanthropiques et sociaux.

2.2.2 Les théories politiques

Ces théories mettent l'accent sur le pouvoir social de la firme. Elles conduisent l'entreprise à accepter ses droits et les obligations sociales. Deux principales approches ont été identifiées dans le cadre de ces théories : le constitutionnalisme d'entreprise et la citoyenneté d'entreprise :

- Le constitutionnalisme d'entreprise : Cette approche concerne le pouvoir social tel introduit par Davis K (1960). En effet, l'entreprise est tenue d'utiliser son pouvoir d'une manière responsable acceptée par la société.
- La citoyenneté d'entreprise qui présente l'intérêt et le sens de responsabilité envers la communauté et le partenariat avec celle-ci dans le but d'améliorer les conditions de vie de la population et de protéger l'environnement.

2.2.3. Les théories intégratives

Le management doit intégrer le volet social et satisfaire les demandes sociales de la communauté car l'entreprise dépend de la société à laquelle elle doit son existence et sa pérennité. A travers cette satisfaction, la société attribue une certaine légitimité à la firme. Par contre, la légitimité de l'entreprise sera menacée si son comportement est vu comme loin des règles institutionnelles de la société où elle opère (Suchman M C, 1995). Parmi ces théories intégratives, nous trouvons le management des problématiques ou questions sociales (Issues Management), le principe de responsabilité publique (The principle of public responsibility), le management des parties prenantes (stakeholder management) et la performance sociale de l'entreprise (Corporate Social Performance).

2.2.4. Les théories éthiques

Dans le cadre de cette approche, l'entreprise est tenue d'accepter sa responsabilité sociale en tant qu'obligation éthique. Il existe quatre théories respectant l'interaction éthique entre

l'entreprise et la société, à savoir : la théorie normative des parties prenantes, les droits universels, le développement durable et l'approche du bien commun.

♣ La théorie normative des parties prenantes : Le volet normatif de la théorie des parties prenantes a été mis en exergue par Donaldson T et Preston L E (1995), qui soutiennent que cette théorie comporte un noyau normatif basé sur deux idées principales :

- Les parties prenantes sont des personnes ou groupes avec des intérêts légitimes dans l'activité de l'entreprise (que l'entreprise ait ou non des intérêts avec eux),
- Leurs intérêts sont d'une valeur intrinsèque et méritent donc chacun une considération pour ce qu'il est. Il en résulte qu'une entreprise socialement responsable est amenée à accorder le même intérêt à toutes ses parties prenantes et ne privilégier, en aucun cas, une partie sur une autre y compris les actionnaires.

♣ Les droits universels : Les droits de l'Homme ont constitué une base de la RSE sur le marché (Cassel D, 2001). Plusieurs approches de la RSE, basées sur les droits de l'Homme, ont été proposées. A titre d'exemple, le Pacte Mondial des Nations Unies qui cherche à sensibiliser les entreprises à adopter, soutenir et appliquer, dans leurs sphères d'influence, un ensemble de valeurs fondamentales dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement et de lutte contre la corruption.

♣ Le développement durable : Gladwin T N et Kennelly J J (1995) l'ont considéré comme un processus d'atteinte de développement humain, qui doit être inclusif, connecté, comparable, prudent et stable. Bien que cette approche de développement durable ait été développée à un niveau macroéconomique, elle reste dépendante de l'apport des entreprises (Garriga.E et Melé D, 2004).

♣ L'approche du bien commun : Dans le cadre de cette approche, la valeur de référence de la RSE est le bien commun (Mahon J F et McGowan R A, 1991). Sur cet appui, l'entreprise est tenue de contribuer au bien collectif et au vivre ensemble, dans un cadre juste et pacifique, dans le présent et dans le futur (Melé D, 2002).

2.3. La RSE et l'économie verte

L'utilité sociale et sociétale, la raison d'être et la logique de la RSE sont le résultat de la complexité, de l'instabilité et de la volatilité croissante de l'environnement économique et social des organisations. En outre, la RSE et le développement durable sont des concepts indissociables, liés et complémentaires. NAFZAOUI M-A& al (2020)

Le cahier des charges de la RSE comporte principalement trois problématiques : D'abord, le degré de prise en charge par l'entreprise, d'une part significative de ces enjeux; ensuite le

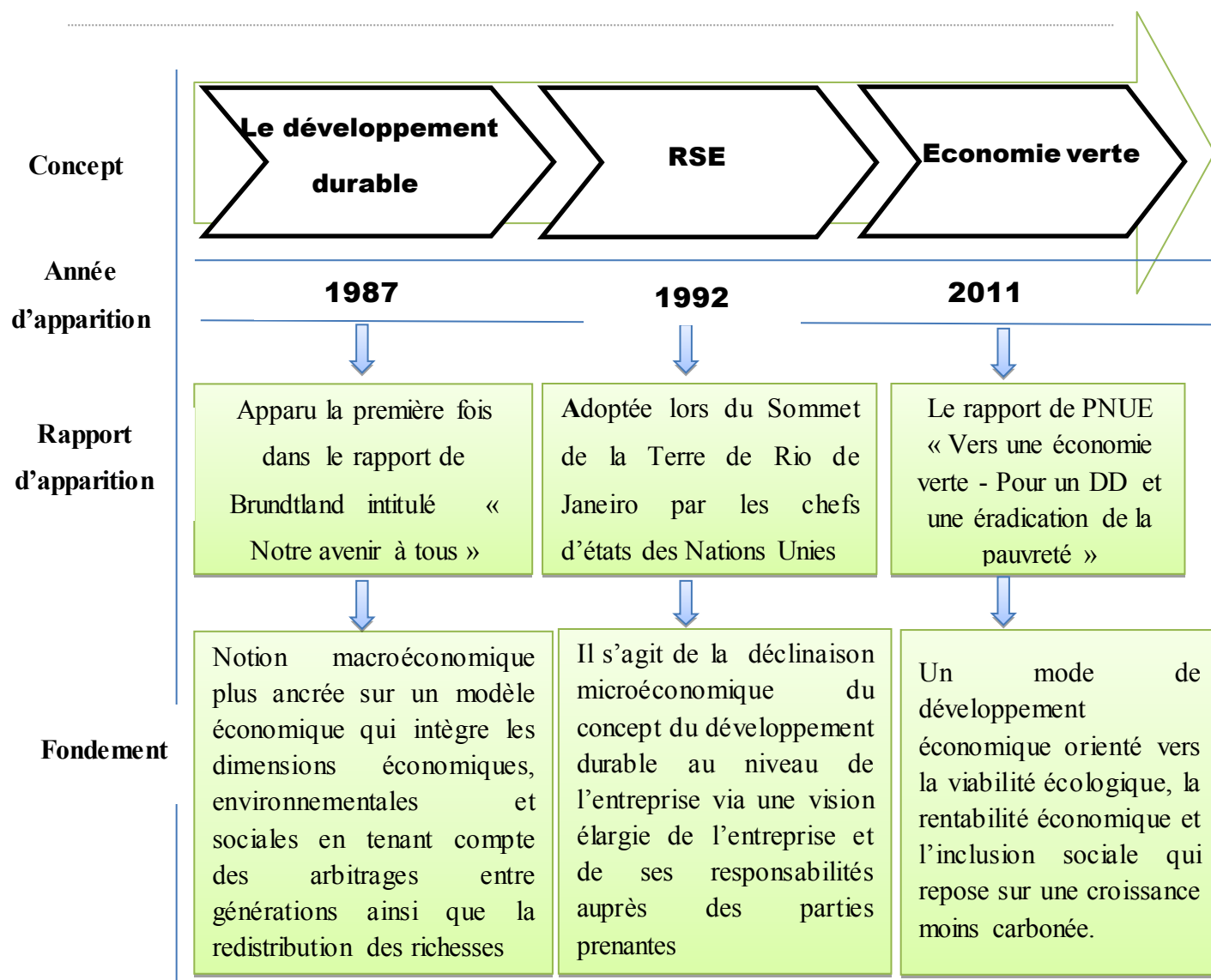
périmètre acceptable des enjeux dont elle assume la responsabilité; enfin, l'impact de cette prise en charge sur son existence, c'est-à-dire sa capacité à survivre et à se développer durablement. (Idem)

La notion de la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) est la déclinaison microéconomique du concept plutôt macroéconomique de développement durable. La RSE est un concept dont le point de départ est une vision élargie de l'entreprise et de ses responsabilités, non seulement auprès de ses actionnaires et de ses clients, mais aussi de l'ensemble des parties prenantes (salariés, fournisseurs, société au sens large). À la performance économique se rajouterait une volonté de prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux de l'activité de l'entreprise et de les intégrer à ses stratégies commerciales. Le concept s'est élargi aux organisations publiques : on parle en ce cas de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO).

La différence entre la RSE et l'économie verte réside dans l'existence de la composante RSE environnementale est de plus en plus soulignée dans l'économie verte, compte tenu de l'importance de réduire les risques environnementaux et d'apprécier la rareté des ressources naturelles. Cela laisse entendre que, plus que jamais, les entreprises non seulement continueront de chercher à réduire les impacts négatifs sur l'environnement, comme la pollution, mais envisageront également une utilisation plus judicieuse des ressources naturelles, dans la mesure où elles chercheront de façon proactive de nouvelles technologies plus propres. (Comme les sources d'énergie renouvelable à faibles émissions de carbone par exemple) et les processus et les investissements qui s'éloignent de l'orientation axée sur les ressources naturelles. Les pratiques de production et de consommation des entreprises deviennent critiques. L'économie verte accorde également une valeur au bien-être humain et à l'équité sociale, ce qui a des répercussions sur les pratiques internes et externes en matière de RSE. Par exemple, pour les relations internes de RSE avec les travailleurs et le travail, les initiatives visant à améliorer l'engagement et la satisfaction des travailleurs devront être étendues au bien-être des travailleurs/employés. La diffusion des pratiques externes de RSE, qui priorisent habituellement les principaux intervenants, peut suggérer aux entreprises que leur processus décisionnel devrait englober une définition plus large des principaux intervenants, ainsi que la gouvernance et la décision concertées. Il s'agit d'occasions de trouver un équilibre entre l'efficacité et l'équité. La RSE dans l'économie verte tiendra compte de la contribution globale des entreprises à l'économie verte en déployant des efforts et en se concentrant sur les répercussions que les activités commerciales ont sur la société qui

suit la voie de l'économie verte. Ainsi nous avons essayé de synthétiser les idées clés tirées de la littérature dans le schéma récapitulatif suivant :

SYNTHESE DES CONCEPTS :



Conclusion

En guise de conclusion, nous pouvons dire que l'économie verte comme modèle économique est situé au cœur des réflexions et analyses menées autour des stratégies appropriées pour évoluer vers le développement durable, dont l'émergence s'explique aussi par les opportunités économiques à saisir qui découlent des problématiques environnementales.

En effet, parmi l'ensemble des problèmes à résoudre pour atteindre un développement durable, on choisit de donner une impulsion particulière à tout ce qui peut contribuer à protéger et à améliorer la qualité de l'environnement, étant donné l'urgence d'agir dans ce domaine.

D'après ce qui précède, la littérature a montré que le développement durable est un concept macroéconomique qui tient compte d'aspects sociaux (tels que l'éducation, la santé et le bien-être) qui prend en considération les aspects de long terme du développement mais les critères de soutenabilité font débat, selon l'objectif de développement retenu et selon que l'on considère qu'il peut exister des substituts à tout capital naturel ou non.

Le concept d'économie verte ne perdurera que s'il parvient à se distinguer de son cousin, le "développement durable" dans le sens où le premier passant pour plus opérationnel que le second, donc pour un développement durable il est nécessaire de choisir un mode économique vert qui atteint les objectifs économiques, sociaux et environnementaux interdépendants du développement durable.

Par essence, ce modèle économique demande que soit repensée la signification même du développement et du progrès humain comme quelque chose de plus que l'accumulation matérielle, aussi importante que puisse être ce critère. Lorsqu'elle est pleinement mise en œuvre, l'économie verte peut conduire à un ordre social plus équitable, à des modes de vie plus épanouissants et à une relation plus symbiotique entre l'économie, l'environnement et le social, et par conséquent, on peut dire que l'économie verte reste un moyen et une voie pour transiter vers le DD.

Quant à la différence entre la RSE et l'économie verte, l'idée maîtresse stipule que la composante RSE environnementale est de plus en plus soulignée dans l'économie verte, compte tenu de l'importance de réduire les risques environnementaux et d'apprécier la rareté des ressources naturelles, ce qui poussent les entreprises à devenir plus critique et responsables dans le choix des pratiques de production et de consommation sans oublier l'équité sociale et la valeur du bien-être humain recommandé par l'économie verte.

Cet article se limite à des concepts ciblés parmi une panoplie de concepts de la même famille, nous n'avons pas pu traiter tous ces notions dans le cadre de ce travail et qui peuvent ouvrir d'autres perspectives de cette recherche.

Par contre, notre travail se caractérise par sa contribution théorique à travers laquelle nous avons essayé de présenter une synthèse de la littérature sur la position occupée par l'économie verte entre le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises tout en clarifiant chacun de ces concepts. D'où une question de recherche future s'impose :

« Comment le secteur privé peut contribuer à l'économie verte à travers la RSE afin d'atteindre le DD ? »

BIBLIOGRAPHIE

Arrow K J et Debreu G (1954). « Existence of an Equilibrium for a Competitive Economy », *Econometrica*,

Ayres R U, (2007) « On the practical limits to substitution, *Ecological Economics* » ; *Ecological Economics*, Elsevier

Blanchet D., J. Le Cacheux et V. Marcus, (2009). « Adjusted net savings and other approaches to sustainability : some theoretical background », Document de travail

Barnett H J et Morse C (1963), « Scarcity and Growth. The Economics of Natural Resource Availability », Johns Hopkins University Press, Baltimore

Boudon R (2002), « Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique ? » *Sociologie et Société*, Volume 34.

Bowen H.R. (1953.) « Social Responsibilities of the Businessman. Harper, New York ». *Ethics and economics of society*, New York, Harper

Brundtland, G.H., (1987) « Our Common Future : The world commission on environment and development », Business Council for Sustainable Development, Oxford University Press.

Carroll A. B. (2016). « Carroll's pyramid of CSR: taking another look ». *International journal of corporate social responsibility*.

Cassel D. (2001). « Does International Human Rights Law Make a Difference ? » *Chicago Journal of International Law*

Coase R.-H. (1960). « The Problem of Social Cost ». *Journal of Law and Economics*.

Costanza R et al. (1997), «The value of the world's ecosystem services and natural capital», Nature publishing group.

Daly H E (1997). «Georgescu-Roegen versus Solow/Stiglitz », Ecological Economics.

Davis K. (1960). « Can Business Afford to Ignore Social Responsibilities? » California Management Review.

Demków et Sulich, (2017). « Green Economy as the next development stage of the Corporate Social Responsibility idea ». The International Scientific Conference on Challenges in Business and Social Sciences.

Donaldson T & Preston L.E. (1995) « The Stakeholder Theory of the Corporation: Concepts, Evidence, and Implications. » The Academy of Management Review

Dreze J (1999), «La valeur de la vie humaine dans les décisions économiques», Louvain, 100, UCL.

Friedmann J (1985), « auto-développement ou auto-dépendance ? », in M. Boisvert et P. Hamel, le redéploiement industriel et planification régionale.

Garriga E. et Melé D. (2004) « Corporate social responsibility: Mapping the territory ». Journal of Business Ethics..

Gladwin T. N. et Kennelly J. J. (1995)« Shifting Paradigms for Sustainable Development: Implications for Management Theory and Research ». Academy of Management Review.

Golli.A, Yahiaoui.D.(2009). « Responsabilité sociale des entreprises : analyse du modèle de carroll (1991) et application au cas tunisien », Management Prospective.

Gudeman S (2008), «Economy's Tension», Bergahn Books, New York. Oxford

Harribey, J-M. et al.(1998) « Le développement soutenable ». Paris : Economica.

Kachniewska M. (2008). « Towards the definition of a responsible cluster ». Journal of Entrepreneurship, Management and Innovation

Mahon J. F. et McGowan R. A. (1991). Searching for the Common Good: A Process Oriented Approach. Business Horizons,

McWilliams A. et Siegel D.(2000) «Corporate social responsibility and financial performance: Correlation or misspecification? » Strategic Management Journal.

Melé D. (2002) « Not only Stakeholder Interests. The Firm Oriented toward the Common Good ». University of Notre Dame Press.

Michalski.J, Rutkowska-Podolowska et A.Sulich, (2018) « Green jobs, a new measure of public management and sustainable development » European Journal of Environmental Sciences.

- Murray K. et J. Montanari. (1986) « Strategic Management of the Socially Responsible Firm: Integrating Management and Marketing Theory ». Academy of Management Review.
- Nafzaoui M-A & al (2020), «Cadre Juridique et Institutionnel de la Responsabilité Sociétale des Entreprises au Maroc» Revue Internationale des Sciences de Gestion.
- Neumayer E (2003), «Weak Versus Strong Sustainability. Exploring the Limits of Two Opposing Paradigms», Edward Elgar, Cheltenham, UK.
- Pareto V (1906), «Manuel d'économie politique», V. Giard et E. Brière, Paris
- Pigou A.C. (1920). « The Economics of welfare ». London, Macmillan
- PNUE, (2011) « Vers une économie verte: pour un développement durable et une éradication de la pauvreté ». Synthèse à l'intention des décideurs.
- Postel N (2007), «Hétérodoxie et institutions », Revue du M.A.U.S.S. semestrielle,
- Rainey P B et al. (2000), «The emergence and maintenance of diversity: insights from experimental bacterial populations», Trends in Ecology & Evolution,
- Solow R M (1997), « Reply: Georgescu-Roegen versus Solow/Stiglitz », Ecological Economics.
- Suchman M. C. (1995) « Managing legitimacy: strategic and institutional approaches ». Academy of Management Review.
- Sulich et Zema, (2017), « Green jobs, a new measure of public management and sustainable development ». European journal of environmental sciences
- Sylvestre Voisin-Arcansys.(2012) « Small-scale fisheries analysis in a sustainable development » Perspective. Ifêt paris
- The World Bank Annual Report (2012) «Inclusive Green Growth : The Pathway to Sustainable Development » Washington, DC.
- Underwood D A et King P G, (1989) « On the ideological foundations of environmental policy», Ecological Economics.
- Zaccaï E (2002) « Le développement durable : Dynamique et constitution d'un projet », EcoPolis no 1, P.I.E.-Peter Lang, Bruxelles.